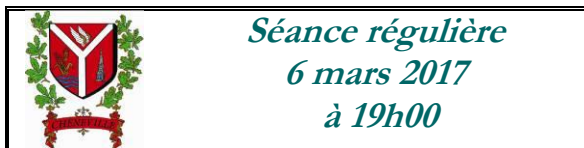


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 6 mars 2017, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nathalie Evrard, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absents : madame Nicole Viens et monsieur Normand Bois ont motivé leurs absences.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2017-03-050**

**Ouverture de la séance**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX**

**2017-03-051**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2017-03-052**

**Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2017**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2017;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. RAPPORT DES COMITÉS**

**Gaétan Labelle siège n° 1**

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

**Nicole Viens siège n° 2**

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

**Nathalie Evrard siège n° 3**

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

**Normand Bois siège n° 4**

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

**Sylvie Potvin siège n° 5**

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

**Yves Laurendeau siège n° 6**

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

### **4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE**

**Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois de février 2017.**

### **5. DOSSIERS À TRAITER**

**5.1. 2017-03-053**

**Demande de dérogation mineure – 107, rue Papineau**

**ATTENDU QUE** la demande vise à autoriser l’empiètement dans la marge latérale droite qui varie de 0,50 m à 0,69 m, puisque le bâtiment principal aurait été construit à l’intérieur de la marge latérale droite de 2,13 mètres, selon le règlement de zonage 85-02, en vigueur lors de la construction;

**ATTENDU QUE** depuis la construction, aucune atteinte n’a été portée à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**ATTENDU QUE** le déplacement de ce bâtiment résidentiel porterait un préjudice sérieux au propriétaire actuel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la situation dérogatoire du 107, rue Papineau.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**5.2. 2017-03-054**

**Avis de motion – Règlement 2017-075 remplaçant le règlement 97-009 et la résolution 2010-07-194 relatifs aux animaux**

**ATTENDU QU’** en vertu de l’article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l’adoption d’un règlement;

**ATTENDU QU'** il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement est remise avec l'avis de motion;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion – Règlement 2017-075 remplaçant le règlement 97-009 et la résolution 2010-07-194 relatifs aux animaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3. 2017-03-055**

**Facturation services de M. Pierre-Yves Guay – Services conseils**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a utilisé les services-conseils de monsieur Pierre-Yves Guay concernant des questions au sujet des règlements d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a reçu une facture d'honoraires professionnels, pour le temps de recherche et de production d'analyse comparative dont le total, avant les taxes, est de six cents dollars (600.00 \$);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nathalie Evrard  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 689.85 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-61000-412.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4. 2017-03-056**

**Adoption du règlement 2016-073 relatif à l'usage de l'eau potable**

**ATTENDU QUE** le comité de travail de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a produit un rapport sur des mesures à mettre en place dans le cadre de ce programme, dont la production d'un rapport annuel sur l'utilisation de l'eau de la Municipalité ainsi que l'adoption d'un règlement régissant l'usage de l'eau potable sur son territoire;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 3 octobre 2016;

**ATTENDU QU'** une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement 2016-073 relatif à l'usage de l'eau potable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Calendrier**

Avis de motion : 3 octobre 2016	par la résolution : 2016-10-252
Adoption du règlement 2016-073: 6 mars 2017	par la résolution : 2017-03-056
Entrée en vigueur: 6 mars 2017	par la résolution : 2017-03-056

**5.5. 2017-03-057  
Servitude d'empiétement – Matricule 1683-76-6553**

**ATTENDU QUE** le garage situé au 48, rue Principale empiète sur la rue Pilon de 0.34 à 0.37 mètres de par sa corniche;

**ATTENDU QU'** une demande de servitude de maintien en état d'un empiétement mineur à être consenti par la Municipalité en faveur de ladite propriété a été faite par le propriétaire actuel afin de régulariser la situation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise qu'une servitude d'empiétement de la corniche du garage sur la rue Pilon soit accordée en faveur de la propriété située au 48, rue Principale, à Chénéville, selon le projet de servitude reçu de la part du notaire chargé du dossier;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Suzanne Prévost, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à cette servitude.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.6. 2017-03-058

**Autorisation de signature – Programme de soutien aux politiques familiales municipales**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille (ci-après nommé Ministère) a élaboré et mis en place le *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* qui vise

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale et d'un plan d'action en faveur des familles
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaite la mettre à jour;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a présenté en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour la mise à jour de sa politique familiale dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville désire toujours participer au *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la convention d'aide financière 2016-2018 dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.7. 2017-03-059

**Passage du Rallye Défi à Chénéville – Entente de 5 ans**

**ATTENDU QUE** l'édition 2016 de l'événement «Rallye Défi» s'est déroulé entièrement dans la MRC de Papineau;

**ATTENDU QUE** le conseil avait autorisé le passage de l'événement sur quelques routes de notre municipalité, plus précisément la montée du 4<sup>e</sup> rang (partant de St-Émile-de-Suffolk à la montée Dumouchel) et le rang Thomas sur la partie nous appartenant;

**ATTENDU QUE** les organisateurs de l'événement nous demandent de renouveler l'entente pour l'utilisation des mêmes routes pour les cinq prochaines années (de 2017 à 2021 inclusivement);

**ATTENDU QUE** les responsables du Rallye Défi remettront les chemins à leur état initial et ils verront à les niveler si nécessaire;

**ATTENDU QUE** le Rallye Défi attire beaucoup de spectateurs et apportera certainement des retombés pour nos commerces locaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nathalie Evrard  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte que le Rallye Défi utilise certaines routes de notre municipalité pour les éditions 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.8. 2017-03-060**

**Adoption du règlement 2016-074 relatif à la collecte et à la disposition des matières résiduelles**

**ATTENDU QUE** le conseil juge à propos de revoir la réglementation sur la cueillette et la disposition des matières résiduelles;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 5 décembre 2016;

**ATTENDU QU'** une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville Chénéville adopte le règlement 2016-074 relatif à la collecte et à la disposition des matières résiduelles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Calendrier**

Avis de motion : 5 décembre 2016	par la résolution : 2016-12-319
Adoption du règlement 2016-074: 6 mars 2017	par la résolution : 2017-03-060
Entrée en vigueur: 6 mars 2017	par la résolution : 2017-03-060

**5.9. 2017-03-061**

**Entente MTQ – Tonte de gazon 2017**

**ATTENDU QU'** une portion de l'accotement, située dans l'emprise de la route 315 (Albert-Ferland) laquelle est sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ), doit être tondue;

**ATTENDU QUE** le MTQ offre un montant de 484.80\$ afin que la Municipalité effectue 8 tontes durant l'été 2017 sur cette portion de terrain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Suzanne Prévost, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2017-03-062

**Entente MTQ – Balayage de rue 2017**

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté la résolution 2016-12-317 demandant au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTQ) de conclure une entente afin que la municipalité puisse s'occuper du balayage de rue elle-même;

**ATTENDU QUE** le MTQ offre un montant de 1331.41\$ afin que la Municipalité effectue le balayage de rue durant l'été 2017 sur les routes 315 et 321 situées sur le territoire de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Suzanne Prévost, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2017-03-063

**Entente MTQ – Lignage des traverses de piétons 2017**

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté la résolution 2016-12-317 demandant au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTQ) de conclure une entente afin que la municipalité puisse s'occuper du lignage des traverses de piétons elle-même;

**ATTENDU QUE** le MTQ offre un montant de 147.04\$ afin que la Municipalité effectue le lignage des deux traverses de piétons, situées sur les routes 315 et 321, durant l'été 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Suzanne Prévost, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.10. 2017-03-064  
**Autorisation à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce conformément à l'article 1038 du Code municipal;

**ATTENDU QUE** certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2016-12-312;

**ATTENDU QUE** le Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale Madame Suzanne Prévost ou sa représentante, Madame Sylvette Lavergne à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 8 juin 2017 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.11. 2017-03-065  
**Avis de cession de droits de la municipalité à la Ferme Vinoyse SENC**

**ATTENDU QUE** le terrain sur lequel l'ancienne mairie de Vinoy était située faisait l'objet d'un contrat qui spécifiait qu'il pouvait être utilisé à des fins municipales, même s'il n'appartenait pas à la municipalité;

**ATTENDU QUE** le bâtiment de l'ancienne mairie a été démoli il y a plusieurs années et la municipalité n'utilise plus ledit terrain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nathalie Evrard  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville cède tous ses droits de propriété sur une partie du lot 5, du rang 1 dans le canton de Suffolk, bornée à l'ouest par la montée Racicot; à l'est et au sud par le résidu du lot 5, propriété de ferme Vinoyse Enr.; et au nord par le lot 5, rang 2, canton de Suffolk, propriété de ferme Gagnon Inc.

**QUE,**

Cette cession soit consentie sans considération, à la Ferme Vinoyse SENC;



**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Suzanne Prévost, directrice générale à signer tous les documents nécessaires à cette cession de droits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.12. 2017-03-066  
Formulaire de l'usage de l'eau potable 2015 – Compteurs d'eau**

**ATTENDU QUE** dans la foulée de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la municipalité doit remplir chaque année un rapport annuel sur la gestion de l'eau, le *Formulaire de l'usage de l'eau potable*;

**ATTENDU QUE** ce rapport dresse le bilan de la situation du réseau d'eau de la municipalité et présente une liste d'actions, obligatoires et facultatives, à mettre en place selon les résultats obtenus;

**ATTENDU QUE** puisque les objectifs ciblés par la Stratégie n'ont pas été atteints selon le *Formulaire*, la municipalité a l'obligation d'installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels ainsi que dans un échantillonnage de 20 résidences desservis par le réseau d'aqueduc, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville s'engage à mettre en place les mesures demandées, conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.13. 2017-03-067  
Facturation Charlebois et Gratton, CPA**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a mandaté la firme Charlebois et Gratton, CPA inc. pour la vérification et la préparation des états financiers de l'exercice 2016;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a reçu une facture d'honoraires professionnels pour la préparation et l'audit du rapport financier 2016, pour la préparation de la déclaration de revenus des sociétés (T2) pour la même année ainsi que pour des travaux supplémentaires suite aux changements demandés par le MAMOT aux exercices antérieurs, dont le total, avant les taxes, est de dix mille deux cents cinq dollars (10 205.00 \$);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de payer la facture d'honoraires professionnels, au montant de onze mille sept cent trente-trois dollars et vingt (11 733.20 \$), à la firme Charlebois et Gratton, CPA inc. ;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.14. 2017-03-068  
Avis de motion – Règlement 2017-076 remplaçant le  
règlement 2007-010 relatif au colportage**

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

**ATTENDU QU'** il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement est remise avec l'avis de motion;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion – Règlement 2017-076 remplaçant le règlement 2007-010 relatifs aux colporteurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.15. 2017-03-069  
Entente intermunicipale – Désignation d'un lieu additionnel  
pour les séances de la Cour municipale régionale**

**ATTENDU QUE** la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois ainsi que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais;

**ATTENDU QUE** les municipalités parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent modifier l'article 5 de cette entente pour établir un autre lieu où la cour municipale sera tenue de siéger tel que le permet l'article 55 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., cC-72.01;

**ATTENDU QUE** les municipalités parties à l'entente de la cour municipale commune désirent que la cour municipale puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et qu'il y a lieu de désigner l'endroit et l'adresse autre que le chef-lieu où la cour municipale pourra siéger;

**ATTENDU QUE** l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nathalie Evrard  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville, par la présente, accepte de modifier l'entente relative à la cour commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de permettre que la cour puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau au Palais de justice de Maniwaki situé au 266 rue Notre-Dame, 1<sup>er</sup> étage, Maniwaki (Québec) J9E 2J8;

**QUE,**

Cette résolution soit soumise à l'approbation du ministre de la Justice en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.16.      2017-03-070  
Avis de motion – Règlement 2017-077 relatif au brûlage de  
matières combustibles**

**ATTENDU QUE** le règlement 2010-039 relatif au brûlage de matières combustibles ne fait pas mention des feux de foyers extérieurs;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

**ATTENDU QU'** il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement est remise avec l'avis de motion;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion – Règlement 2017-077 modifiant le règlement 2010-039 relatif au brûlage de matières combustibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.17. 2017-03-071  
**Demande d'affichage – Matricule #1683-74-4334**

**ATTENDU QUE** le matricule #1683-74-4334 a fait une demande d'affichage pour l'installation d'une pancarte d'une hauteur de 1,21 mètre (ou 4 pieds) et d'une largeur de 2,43 mètres (ou 8 pieds);

**ATTENDU QUE** les règlements d'urbanisme en vigueur de la Municipalité n'autorisent pas cet affichage, puisque les grandeurs ne sont pas respectées;

**ATTENDU QUE** le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage 2016-061 afin de revoir les grandeurs d'affichage permises;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage du matricule #1683-74-4334 tel que décrit ci-haut ainsi qu'aux conditions également énumérées plus haut;

**QU',**

Un permis soit émis pour cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.18. 2017-03-072  
**Demande d'affichage – Matricule #1683-86-2690**

**ATTENDU QUE** le matricule #1683-86-2690 a fait une demande d'affichage pour l'installation d'une pancarte d'une hauteur de 2 pieds et d'une largeur de 2 pieds;

**ATTENDU QUE** les règlements d'urbanisme en vigueur de la Municipalité n'autorisent pas cet affichage, puisque les grandeurs ne sont pas respectées;

**ATTENDU QUE** la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) puisque le commerce fait partie de la zone touchée par Plan d'implantation d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** le CCU suggère au conseil d'accepter cette demande d'affichage, malgré qu'elle ne se conforme pas au règlement en vigueur présentement;

**ATTENDU QUE** le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage 2016-061 afin de revoir les grandeurs d'affichage permises;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage du matricule #1683-86-2690 tel que décrit ci-haut ainsi qu'aux conditions également énumérées plus haut;

**QU',**

Un permis soit émis pour cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.19. 2017-03-073  
Programme Nouveau Fond Chantiers Canada-Québec –  
Demande d'appui financier pour projets de Loisir**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire améliorer son sentier pédestre dans la montagne, rafraichir et bonifier le circuit patrimonial de la municipalité et aménager le terrain de sport multifonctionnel, avec notamment de l'éclairage;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville souhaite présenter une demande d'appui financier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation dans le cadre du Programme Nouveau Fond Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme Nouveau Fond Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC) pour ses projets énumérés plus haut;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des loisirs à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande de soutien financier;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.20. 2017-03-074  
**Aménagement du parc Do-Ré-Mi**

**ATTENDU QUE** le parc Do-Ré-Mi comporte plusieurs installations qui ne sont plus conformes aux normes de sécurité;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'enlever les installations existantes (modules de jeux, abri solaire, clôture) et de les remplacer par des nouvelles, plus modernes;

**ATTENDU QUE** les coût des différents travaux et achats sont estimés à 30 500\$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat des modules et installations nécessaires pour réaménager le parc Do-Ré-Mi ainsi que les travaux s'y rapportant pour un budget total de 30 500\$;

**QUE,**

La dépense soit financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.21. 2017-03-075  
**Demandes d'appui financier pour Journée internationale du sport et de l'activité physique**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire améliorer l'offre de loisirs de la municipalité;

**ATTENDU QU'** un nouveau sport, le Pickelball, fait de plus en plus d'adeptes et peut se pratiquer sur un terrain de tennis modifié;

**ATTENDU QUE** la Journée internationale du sport et de l'activité physique aura lieu le 6 mai prochain et deux subventions, «Financement de projets locaux ou régionaux» et «Achat de matériel durable», pour des projets en lien avec cette journée est disponible;

**ATTENDU QUE** une seule demande d'aide financière peut nous être accordée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise les demandes de financement dans le cadre de la Journée internationale du sport et de l'activité physique pour son projet de Pickelball;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des loisirs à agir comme mandataire délégué pour le suivi des demandes de financement;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.22. 2017-03-076  
**Autorisation à formuler une demande d'assistance financière pour la Fête Nationale du Québec 2017**

**ATTENDU QUE** madame Cathy Sophie Deschatelets organisera les activités pour la Fête Nationale du Québec 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nathalie Evrard et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Cathy Sophie Deschatelets à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.23. 2017-03-077  
**Adoption des projets de modifications aux règlements d'urbanisme – lotissement et zonage**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté à l'automne 2016 un plan et des règlements d'urbanisme révisés;

**ATTENDU QUE** il s'avère important d'apporter des modifications à certains de ces règlements;

**ATTENDU QUE** des projets de règlements pour modifier les règlements de zonage, numéro 2016-061 et de lotissement, numéro 2016-062 ont été présentés au Conseil par monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte les projets de règlements suivants :

- projet de règlement numéro 2017-078 modifiant le règlement de zonage

- projet de règlement numéro 2017-079 modifiant le règlement de lotissement;

QU',

Une consultation publique aura lieu prochainement afin d'expliquer et de consulter la population au sujet des changements qu'apporteront ces modifications aux règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. CORRESPONDANCE**

### **C-001 Demande des citoyens du Domaine familial – Installation de lumière de rue**

Le conseil prend connaissance de la demande des citoyens du Domaine familial et va étudier la possibilité d'installer une lumière de rue à l'endroit demandé.

### **C-002 Demande de passage pour le défi Gatineau-Tremblant**

2017-03-078

**Demande de passage pour le Grand défi Pierre-Lavoie 2017**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'événement «Grand défi Pierre Lavoie», nous devons autoriser une demande de permis d'événements au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le responsable de l'événement «Grand défi Pierre Lavoie» à faire une demande de permis d'événements spéciaux au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera du 15 au 18 juin prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **C-003 Demande d'appui – Municipalité de Boileau pour création d'un camping municipal**

2017-03-079

**Demande d'appui – Municipalité de Boileau pour création d'un camping municipal**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Boileau désire créer un terrain de camping et un sentier pédestre sur une terre municipale située en bordure de la rivière Maskinongé dans le cadre d'un développement touristique et économique pour l'ensemble de la rivière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Boileau a déposé une demande de subvention de 31 760\$ auprès de la MRC de Papineau pour les projets structurants afin d'améliorer les milieux de vie et que la municipalité de Boileau respecte en tous points les critères de sélection invoqués dans le «guide



**ATTENDU QUE** la création de ce camping aura des retombés économiques, sociales et communautaires positives non seulement pour la municipalité de Boileau, mais rayonnera sur l'ensemble des territoires connexes et que ce projet créera quelques postes saisonniers;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Boileau désire promouvoir un projet qui aura un impact régional et que ce projet traverse 3 MRC (Laurentides, Papineau et Argenteuil) et 7 municipalités (Minerve, Labelle, La Conception, Amherst, Lac-des-Plages, Boileau et Harrington);

**ATTENDU QU'** une étude de faisabilité d'un circuit canotable a été effectuée en 2016 et que différents outils promotionnels ont été produits;

**ATTENDU QUE** les municipalités membres de la PROMA appuient fortement la mise en place d'un 2<sup>ème</sup> terrain de camping au kilomètre 67;

**ATTENDU QUE** les municipalités membres partagent des ressources humaines et financières depuis plus de 10 ans afin de promouvoir la mise en valeur de la rivière et de son bassin versant, dans une perspective de développement durable;

**ATTENDU QUE** depuis sa création toutes les municipalités membres posent des actions continues sur les bandes riveraines, les installations septiques, le suivi de la qualité de l'eau, l'harmonisation de leurs règlements municipaux en matière d'environnement;

**ATTENDU QUE** la PROMA désire inclure la rivière comme infrastructure récréotouristique dans les plans d'urbanisme des 6 municipalités membres au schéma d'aménagement des 3 MRC;

**ATTENDU QUE** le comité PNR3 de la MRC de Papineau a recommandé favorablement la subvention demandée au montant de 31 760\$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nathalie Evrard  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville appui la municipalité de Boileau pour la création d'un camping municipal et sentier pédestre à portée régionale;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville appui la municipalité de Boileau pour demander à la MRC de Papineau une subvention au montant demandé de 31 760\$ dans le cadre des projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

QU',

Une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Papineau et la municipalité de Boileau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-004 Proclamation Avril – mois de la jonquille**

2017-03-080

**Appui à la Société canadienne du cancer – Avril – Mois de la jonquille**

**ATTENDU** la résolution 2015-03-063;

**ATTENDU QU'** en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

**ATTENDU QUE** le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

**ATTENDU QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

**ATTENDU QUE** le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

**ATTENDU QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

**QUE,**

Le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-005 Demande de commandite – Compétition provinciale des pompiers du Québec**

2017-03-081

**Demande de commandite – Compétition provinciale des pompiers du Québec**

**ATTENDU QUE** la 25<sup>ème</sup> édition de la Compétition provinciale des pompiers du Québec aura lieu dans la municipalité de Papineauville du 30 juin au 2 juillet 2017;

**ATTENDU QUE** cet événement est sans but lucratif : l'argent amassé sera distribué à différentes organisations de la région et un don sera remis à la Fondation des pompiers pour les grands brûlés;

**ATTENDU QUE** nous pouvons les soutenir de plusieurs manières telles que :

- Commandite platine au montant de 5000 \$
- Commandite or au montant de 3000 \$
- Commandite argent pour un montant de 1000\$
- Commandite bronze pour un montant de 500\$
- Commandite cuivre pour un montant de 300\$ ou moins
- Autre commandite pour un montant de moins de 100\$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nathalie Evrard et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse don d'une commandite au montant de 100.00 \$;

**QUE,**

La dépense soit financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-006 Demande de passage pour la Grande Tournée des Écoles 2017**

2017-03-082

**Demande de passage pour la Grande Tournée des Écoles 2017**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'événement «La Grande Tournée des Écoles», nous devons autoriser une demande de permis d'événements au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le responsable de l'événement «La Grande Tournée des Écoles» à faire une demande de

permis d'événements spéciaux au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 18 mai prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. VARIA**

**8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

**2017-03-083**

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro # 9644 à # 9683 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 28/02/2017 et dont le total se chiffre à **156 150.23 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **25 071.47 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **181 221.70 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

---

Suzanne Prévost, Directrice générale

**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

**2017-03-084**

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de février 2017 au montant total de **21 109.86 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2017-03-085**

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Gilles Tremblay, Maire

---

Suzanne Prévost, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière